

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général et technologique

Modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2021, pour l'année scolaire 2020-2021, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

NOR : MENE2117192N

note de service du 9-6-2021

MENJS - DGESCO A2-1 - MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

Dans le contexte des mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 et dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire mise en œuvre par la loi du 14 novembre 2020, les modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique sont modifiées à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette note de service présente les mesures prises en application des décret et arrêté du 25 février 2021 modifiés relatifs à l'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2021 pour l'année scolaire 2020-2021, qui modifient les conditions d'obtention du baccalauréat.

Les modalités d'organisation du baccalauréat prévoient en effet que les lycéens préparent le baccalauréat en disposant d'un temps d'apprentissage suffisant pour l'obtention de ce diplôme dont la valeur est préservée, et de manière à poursuivre, après le baccalauréat, leurs études, avec les bases les plus solides et la plus grande confiance.

Toutes les opérations liées à l'organisation de l'examen du baccalauréat, qu'il s'agisse de la saisie des moyennes dans le livret scolaire, de la tenue des épreuves et évaluations lorsqu'elles sont maintenues, ou de l'organisation des travaux des sous-jurys et du jury d'examen se déroulent selon les prescriptions sanitaires formulées dans le protocole national.

La présente note de service remplace la note de service du 11 mars 2021.

I. Les épreuves terminales

I.A Épreuve terminale de philosophie et épreuve orale terminale dite « Grand oral »

La tenue des épreuves terminales suivantes est maintenue pour tous les candidats, quel que soit leur statut, aux dates fixées par la note de service du 10 novembre 2020 relative au calendrier 2021 du diplôme national du brevet, des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et du brevet de technicien.

- L'épreuve terminale de philosophie est maintenue le 17 juin 2021. Afin de tenir compte des conditions particulières de préparation pendant l'année scolaire 2020-2021, les candidats disposent à titre exceptionnel pour la session 2021, d'un choix entre trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement) en plus du sujet d'explication de texte, comme précisé dans les notes de service modificatives du 9 février 2021, relatives à l'épreuve de philosophie, dans la voie générale et dans la voie technologique. Ceci permet de couvrir un spectre large du programme, en permettant aux candidats de composer sur des thèmes effectivement traités pendant l'année.

En outre, si la note moyenne annuelle en philosophie du candidat pour l'année scolaire de terminale, arrondi au dixième de point supérieur, est supérieure à la note obtenue à l'épreuve, elle est alors prise en compte pour le baccalauréat au titre de l'épreuve terminale.

Cette mesure, permettant de faire valoir la meilleure de deux notes, entre celle issue de la moyenne et celle issue de l'épreuve, est mise en place pour tous les candidats, quel que soit leur statut défini à l'article 1er du décret du 9 juin 2021, dès lors qu'ils sont en capacité de faire valoir une moyenne annuelle. Pour les candidats inscrits dans un établissement public ou un établissement privé sous contrat, la moyenne retenue est celle du livret scolaire [1]. Pour les autres candidats, la moyenne retenue est celle qui est transmise au jury de l'examen par le représentant de l'établissement d'inscription, via un relevé de notes.

Seuls les candidats présents le jour de l'épreuve peuvent bénéficier de cette mesure de façon automatique, sans nécessité d'en formuler la demande. Si un candidat est absent le jour de l'épreuve, pour cause de force majeure dûment justifiée, la règle qui s'applique par défaut consiste à le convoquer à une épreuve de

remplacement en début d'année scolaire 2021-2022. Il lui revient de transmettre les justificatifs de son absence au recteur de son académie d'inscription, par courrier recommandé avec accusé de réception, dans un délai permettant au rectorat de réceptionner ces pièces au maximum 72 heures à compter de l'heure de la convocation du candidat à l'épreuve. Dans le cas où le candidat souhaite bénéficier de la prise en compte de sa moyenne annuelle de philosophie plutôt que de se présenter à une épreuve de remplacement, il doit joindre à son envoi un courrier adressé au recteur, sous format libre, dans lequel il indique cette demande. Ce courrier doit impérativement être envoyé simultanément avec les justificatifs d'absence, dans le même envoi. En cas d'absence non justifiée à l'épreuve, le candidat se voit attribuer la note de zéro, et ne peut bénéficier de l'attribution de sa note de contrôle continu.

■ L'épreuve orale terminale dite « Grand oral » est maintenue avec une convocation des candidats du 21 juin au 2 juillet 2021. À titre exceptionnel pour la session 2021 de l'examen, les modalités de l'épreuve définies dans les notes de service du 11 février 2020 font l'objet d'aménagements complémentaires.

Le premier de ces aménagements prévoit que le candidat, lors de la première partie de l'épreuve, consistant en un exposé de cinq minutes, peut disposer des notes qu'il a prises lors de sa préparation de vingt minutes. Ces notes ne sont pas remises au jury.

Le second aménagement prévoit que le candidat présente au jury un récapitulatif, visé par ses professeurs d'enseignement de spécialité et par la direction de son établissement, listant les points des programmes qui n'ont pu être étudiés.

Enfin, le candidat peut lors de la deuxième partie de l'épreuve utiliser un tableau mis à sa disposition pour échanger avec le jury.

Par ailleurs, s'agissant des établissements français à l'étranger implantés dans une zone géographique où toute modalité d'organisation de l'épreuve en mode présentiel est rendue impossible du fait de mesures sanitaires prises par les autorités locales dans un cadre réglementaire adapté, les centres d'examen disposeront de la possibilité d'organiser l'épreuve à distance.

I.B Épreuves terminales des enseignements de spécialité

La tenue des épreuves terminales des enseignements de spécialité, initialement prévue les 15, 16 et 17 mars 2021 (les 24, 25 et 26 mars 2021 à La Réunion),

■ est annulée pour les candidats inscrits en classe de terminale dans un établissement public, privé sous contrat d'association avec l'État, français à l'étranger homologué pour le cycle terminal du lycée général et technologique (article R. 451-2 du Code de l'éducation) ou au Cned en scolarité réglementée (définie par l'article R. 426-2 du Code de l'éducation).

Ces candidats font valoir, au titre de chacun des deux enseignements de spécialité choisis, leurs notes moyennes annuelles figurant dans leur livret scolaire de terminale. La moyenne annuelle de terminale de l'enseignement de spécialité concerné est prise en compte au titre de l'intégralité de l'épreuve (écrite, écrite et orale ou pratique, pratique).

■ est programmée, pour les autres candidats (individuels, inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État ou inscrits au Cned en scolarité libre - hors du cadre prévu par l'article R. 426-2 du Code de l'éducation), à une nouvelle date précisée dans la note de service du 23 février 2021 relative au calendrier 2021 des baccalauréats dans le contexte de l'épidémie de la Covid-19.

Pour cette seconde catégorie de candidats, des aménagements sont mis en place afin de tenir compte de leurs acquis au vu du contexte sanitaire. Ces aménagements prennent la forme, dans la plupart des enseignements, d'un choix entre deux sujets qui couvriront les entrées prépondérantes des programmes. Ces sujets ont été conçus de façon à :

- garantir aux élèves, au travers des choix proposés, qu'ils seront interrogés sur des thèmes, des œuvres, des objets d'étude qu'ils auront effectivement étudiés pendant l'année ;
- permettre aux enseignants de transmettre les connaissances et compétences nécessaires, tout en choisissant le plus sereinement possible les thèmes et les objets d'étude sur lesquels ils peuvent assoir cette transmission.

Les enseignements de spécialité concernés sont les suivants :

■ **Dans la voie générale** (deux enseignements choisis par les candidats dans la liste des spécialités proposées par les textes) [2] :

- arts ;
- biologie-écologie ;
- histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- humanités, littérature et philosophie ;
- langues, littératures et cultures étrangères ;
- littérature et LCA (langues et cultures de l'Antiquité) ;
- mathématiques ;
- numérique et sciences informatiques ;
- physique-chimie ;
- sciences de la vie et de la Terre ;

- sciences de l'ingénieur ;
- sciences économiques et sociales.

■ **Dans la voie technologique** [3] :

En série Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) :

- chimie, biologie et physiopathologie humaines ;
- sciences et techniques sanitaires et sociales.

En série Sciences et technologies de laboratoire (STL) :

- physique chimie et mathématiques ;
- biochimie-biologie-biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire.

En série Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) :

- analyse et méthodes en design ;
- conception et création en design et métiers d'art.

En série Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) :

- ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique ;
- physique-chimie et mathématiques.

En série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion ;
- droit et économie.

En série Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) :

- sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE) ;
- économie - gestion hôtelière.

En série Sciences et techniques du théâtre, de la musique ou de la danse (S2TMD) :

- culture et sciences chorégraphiques/ou musicales/ou théâtrales ;
- pratique chorégraphique/ou musicale/ou théâtrale.

La liste détaillée des aménagements applicables à ces épreuves est précisée en annexe.

En ce qui concerne les compétences expérimentales, les candidats individuels et les candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État sont évalués sur la base de programmes allégés pour les enseignements de la classe de terminale de sciences physiques et chimiques en laboratoire et de biochimie-biologie-biotechnologies dans la série Sciences et technologies de laboratoire (STL) pour le baccalauréat technologique. Ces allègements sont prévus par la note de service du 27 novembre 2020 [4].

I.C Maintien et adaptation des épreuves de contrôle du second groupe (« oraux de rattrapage »)

Après communication de ses notes à l'issue du premier groupe, conformément à la réglementation en vigueur, le candidat dont la note globale est inférieure à 10 sur 20 et supérieure ou égale à 8 sur 20 choisit deux enseignements au maximum parmi le français, la philosophie et les deux enseignements de spécialité poursuivis en terminale. Il passe dans chacun de ces deux enseignements une épreuve orale.

Les épreuves orales de contrôle se déroulent selon les modalités réglementaires habituelles, établies par les notes de service définissant les différentes épreuves du baccalauréat. Cependant, afin de tenir compte du contexte de la crise sanitaire, le candidat est autorisé à présenter aux examinateurs des épreuves orales de contrôle de juillet 2021, pour chacun des enseignements concernés, la liste des chapitres du programme qu'il n'a pas étudiés en classe au cours de l'année scolaire 2020-2021. Ces listes doivent porter la signature et le visa du chef de l'établissement dans lequel le candidat est inscrit. Le sujet donné par les examinateurs ne porte pas sur les thématiques non étudiées par le candidat. S'agissant de la philosophie, pour l'épreuve orale de contrôle du second groupe, les candidats peuvent présenter soit une œuvre dont l'étude a été suivie tout au long de l'année scolaire, soit un groupement de dix à douze textes pris parmi ceux que le travail de l'année a permis d'étudier.

Les deux notes d'épreuves de contrôle du second groupe ne sont prises en compte que si elles sont supérieures aux notes obtenues à l'issue du premier groupe. Elles sont ensuite affectées des coefficients prévus par les textes.

II. Les évaluations relevant du contrôle continu

II.A Annulation de la troisième série d'évaluations communes (EC)

La tenue de la troisième série d'évaluations communes prévue pour les candidats au baccalauréat général ou technologique scolarisés en classe de terminale dans un établissement d'enseignement public, dans un établissement d'enseignement privé sous contrat ou dans un établissement scolaire français à l'étranger figurant sur la liste prévue à l'article R. 451-2 du Code de l'éducation pour le cycle terminal du lycée général et technologique, est annulée.

Pour chacun des enseignements concernés, les notes prises en compte au titre de cette troisième série

d'évaluations communes sont les notes moyennes annuelles figurant dans le livret scolaire des candidats obtenues dans l'enseignement correspondant au cours de la classe de terminale, conformément à la réglementation en vigueur [5].

Les enseignements concernés sont :

- l'histoire-géographie et les langues vivantes A et B dans les voies générale et technologique ;
- l'enseignement scientifique dans la voie générale ;
- l'enseignement technologique en langue vivante A et les mathématiques dans la voie technologique.

L'évaluation ponctuelle prévue pour l'enseignement de spécialité qui ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale pour les candidats qui n'ont pas été en mesure de faire valoir de dossier de contrôle continu au titre de l'année scolaire 2019-2020, et pour les candidats qui ont obtenu l'accord du recteur de présenter cette évaluation ponctuelle en même temps que les autres (conformément aux dispositions prévues au 3.F de la note de service du 23 juillet 2020 relative aux modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021), est maintenue.

II.B Adaptation des évaluations ponctuelles prévues au titre du contrôle continu

Les évaluations ponctuelles prévues au titre du contrôle continu pour les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat, les établissements français à l'étranger en cours d'homologation pour le cycle terminal, les établissements privés organisant un enseignement à distance et les candidats inscrits au Centre national d'enseignement à distance (Cned) en scolarité réglementée ou libre sont annulées. Pour chacun des enseignements concernés, les notes prises en compte au titre de ces évaluations ponctuelles sont les notes moyennes des candidats obtenues dans l'enseignement correspondant au cours de la classe de terminale durant l'année scolaire 2020-2021.

Seuls les candidats ne pouvant pas présenter de moyenne annuelle passent ces évaluations.

Pour ces candidats, les disciplines concernées sont :

- l'histoire-géographie et les langues vivantes A et B dans les voies générale et technologique ;
- l'enseignement scientifique dans la voie générale ;
- les mathématiques dans la voie technologique.

L'évaluation ponctuelle prévue pour l'enseignement de spécialité qui n'est pas poursuivi en terminale et ne fait donc pas l'objet d'une épreuve terminale, est maintenue conformément à la réglementation en vigueur [6].

Cette évaluation ponctuelle est prévue à l'article 4 de l'arrêté du 13 juin 2020 pour les candidats qui n'ont pas été en mesure de faire valoir de dossier de contrôle continu au titre de l'année scolaire 2019-2020, et pour les candidats qui ont obtenu l'accord du recteur de présenter cette évaluation ponctuelle en même temps que les autres (conformément aux dispositions prévues au 3.F de la note de service du 23 juillet 2020 relative aux modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021).

Les évaluations porteront sur des sujets choisis dans la banque nationale de sujets par les corps d'inspection académique pour les disciplines concernées. Les aménagements prennent la forme d'un choix entre deux sujets qui couvriront des entrées prépondérantes et différentes entre chaque sujet du programme de la classe de terminale de l'enseignement concerné, à l'exception de l'enseignement de spécialité qui ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale telle que définie en I.B.

II.C Annulation de la délivrance de l'attestation de langues vivantes

Compte tenu de l'annulation de la tenue de la troisième série des évaluations communes, la délivrance de l'attestation de langues vivantes [7] de fin du cycle terminal, qui devait avoir lieu lors de la session 2021 est annulée.

II.D Adaptation des modalités d'organisation du contrôle en cours de formation (CCF) en EPS

Les trois évaluations prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF) en EPS sont maintenues, dès lors que les conditions sanitaires le permettent, pour les candidats scolarisés en classe de terminale dans un établissement d'enseignement public, un établissement d'enseignement privé sous contrat ou dans un établissement scolaire français à l'étranger figurant sur la liste prévue à l'article R. 451-2 du Code de l'éducation. Elles doivent permettre d'évaluer les compétences du candidat dans au moins deux champs d'apprentissage.

Dans le cas où, pour des raisons liées au contexte sanitaire, l'une des trois évaluations ne peut avoir lieu, la note finale d'EPS, prise en compte pour le baccalauréat au titre de l'évaluation commune de contrôle continu, correspond à la moyenne des deux notes de CCF.

Si le candidat n'a pu obtenir qu'une seule et unique note dans le cadre du CCF, alors cette unique note de CCF est prise en compte pour le baccalauréat, complétée par la note de moyenne annuelle d'EPS de classe de terminale inscrite dans le livret scolaire du candidat. Dans ce cas de figure, la note finale est la moyenne entre la note du CCF et la note de moyenne annuelle.

Si le candidat n'a pu obtenir aucune note dans le cadre du CCF, une note résultant des acquisitions du candidat tout au long de la formation pourra être proposée si le professeur dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS. Cette note correspond à la moyenne annuelle d'EPS de la classe de terminale.

Si, compte tenu des contraintes sanitaires interdisant toute activité d'EPS en intérieur, une ou plusieurs activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) choisies par le candidat dans l'ensemble certificatif sont remplacées par d'autres Apsa d'extérieur, la note obtenue dans cette ou ces Apsa de substitution est considérée comme une note de bulletin scolaire.

Les candidats sportifs de haut niveau, les espoirs ou les partenaires d'entraînement et les candidats des centres de formation des clubs professionnels inscrits sur les listes arrêtées par le ministère chargé des sports, qui disposent d'un livret scolaire et avaient sollicité de passer en juin l'examen ponctuel terminal prévu par l'arrêté du 21 décembre 2011, peuvent présenter leur livret scolaire. Leur moyenne annuelle d'EPS, figurant dans ce livret scolaire, est alors retenue au titre de l'examen ponctuel terminal, pour le baccalauréat.

En cas d'inaptitude sur l'ensemble d'une séquence d'enseignement, pour raisons médicales attestées, si aucune note ou moyenne annuelle de contrôle continu ne peut être attribuée, l'élève est dispensé et le coefficient correspondant à l'épreuve d'EPS au baccalauréat est neutralisé.

Conformément aux modalités d'organisation habituelles, les notes sont examinées par la commission académique d'harmonisation propre à l'épreuve de contrôle en cours de formation de l'enseignement commun d'EPS prévue par la réglementation.

II.E Adaptation de l'examen ponctuel terminal d'EPS

L'examen ponctuel d'EPS est remplacé par la prise en compte de la moyenne annuelle d'éducation physique et sportive de la classe de terminale de l'année 2020-2021 pour les candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat, ou un établissement d'enseignement français à l'étranger en cours d'homologation pour le cycle terminal. La moyenne retenue est celle qui figure sur le relevé de notes du candidat, transmis au jury de l'examen par le représentant de l'établissement d'inscription du candidat.

Pour les candidats inscrits au Centre national d'enseignement à distance (Cned), sur le fondement du dernier alinéa de l'article R. 426-2 du Code de l'éducation, en classe dite « réglementée », l'examen ponctuel d'EPS est annulé et la note neutralisée.

Pour les candidats individuels qui ne suivent les cours d'aucun établissement ou qui sont inscrits au Cned en scolarité libre, l'examen ponctuel terminal d'EPS est maintenu. Les candidats sont par conséquent évalués dans les deux activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) qu'ils ont choisies dans la liste proposée par les textes. S'ils ne peuvent être évalués que dans l'une de ces deux Apsa, alors la note obtenue à l'examen ponctuel dans cette unique Apsa est retenue au titre de la note d'examen ponctuel terminal d'EPS.

II.F Aménagement des évaluations spécifiques dans les sections internationales, binationales, européennes ou de langues orientales

S'agissant des sections européennes et des sections de langue orientale (Selo) [8], l'interrogation orale prévue dans le cadre de l'évaluation spécifique de contrôle continu est maintenue conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, afin de tenir compte des impacts du contexte sanitaire dans la préparation de l'évaluation, les candidats bénéficient d'un choix entre deux sujets le jour de l'évaluation. En outre, du fait de l'annulation des évaluations communes mentionnée au II.A, le candidat doit présenter une moyenne annuelle de terminale supérieure à 12 sur 20 dans la langue vivante de la section pour l'année scolaire 2020-2021 pour bénéficier de l'indication section européenne ou section de langue orientale sur son diplôme de baccalauréat. S'agissant des sections internationales et binationales, les évaluations spécifiques, écrites et orales, en langue de section et en discipline non linguistique (DNL) prévues pour l'attribution sur le diplôme du baccalauréat de la mention de l'option internationale du baccalauréat [9], et pour la double délivrance des diplômes du baccalauréat général pour les candidats inscrits en sections binationales (Abibac [10], Esabac [11] et Bachibac [12]) sont annulées et remplacées par la prise en compte de la note moyenne annuelle du candidat pour l'année scolaire 2020-2021 dans l'enseignement concerné pour la classe de terminale, arrondie au dixième de point supérieur selon les modalités présentées dans les tableaux ci-dessous :

Sections internationales (SI) préparant à l'option internationale du baccalauréat (OIB) (hors chinois)

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19
DNL Histoire-géographie	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale dans l'enseignement spécifique d'histoire-géographie
Langue et Littérature Langue de section	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale dans l'enseignement spécifique de langue et littérature

Section binationale franco-allemande Abibac

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19
-------------	---------------------	------------------------------	-------------------------------

DNL Histoire-géographie	Écrite (coefficient 15)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique d'histoire-géographie
Langue et Littérature - Allemand	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique de langue et littérature - Allemand

Section binationale franco-espagnole Bachibac

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19
DNL Histoire-géographie	Écrite (coefficient 15)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique d'histoire-géographie
Langue et Littérature - Espagnol	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique de langue et littérature - Espagnol

Section binationale franco-italienne Esabac (voie générale)

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19
DNL Histoire-géographie	Écrite (coefficient 15)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique d'histoire-géographie
Langue et Littérature - Italien	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique de langue et littérature - Italien

Section binationale franco-italienne Esabac (voie technologique STMG)

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19
DNL Épreuve technologique spécifique	Orale (coefficient 10)	10	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de l'épreuve technologique spécifique
Langue, culture et communication - Italien	Écrite et orale (coefficient 15)	15	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de langue, culture et communication - Italien

L'évaluation spécifique correspondant à l'enseignement supplémentaire de mathématiques organisée en classe de terminale pour les candidats inscrits en section internationale ayant choisi les mathématiques comme discipline non linguistique, est annulée. La note retenue est la moyenne annuelle des résultats obtenus dans cet enseignement en classe de terminale et inscrite dans le livret scolaire, conformément au tableau ci-dessous :

Sections internationales (SI) préparant à l'option internationale du baccalauréat (OIB) (SI chinoises)

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19

DNL Mathématiques	En classe de première : situation d'évaluation composée d'un écrit et d'un oral	10	Moyenne annuelle de la classe de première dans l'enseignement spécifique de mathématiques (cf. arrêté du 13 juin 2020)
	En classe de terminale : situation d'évaluation composée d'un écrit et d'un oral		Moyenne annuelle de la classe de terminale dans l'enseignement spécifique de mathématiques
Langue - Chinois	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale dans l'enseignement spécifique de langue chinoise

III. Les modalités d'harmonisation des notes issues des moyennes annuelles de livret scolaire ou de relevés de notes

III.A Notes prises en compte au titre des épreuves des enseignements de spécialité, de la troisième série d'évaluations communes, des évaluations ponctuelles de contrôle continu et, le cas échéant, de l'épreuve terminale de philosophie

Lorsque le livret scolaire est utilisé pour transmettre au jury du baccalauréat de la session 2021 les moyennes annuelles des candidats, dans les cas précisés au I et au II de la présente note de service, les livrets scolaires sont renseignés par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement dans les apprentissages, l'assiduité et les progrès du candidat dans le cadre de sa scolarité. Une attention particulière est portée à la qualité de chaque appréciation, et à la richesse des informations qui seront données au jury lors de la session 2021 pour l'éclairer sur les capacités, les connaissances et les niveaux de compétences atteints par le candidat. Ces appréciations permettent au professeur d'expliquer, le cas échéant, une modalité particulière d'évaluation, de nuancer et de contextualiser une moyenne, surtout si elle est considérée comme peu représentative des qualités du candidat dans le contexte de l'année scolaire 2020-2021.

Lors du renseignement du livret scolaire, il est veillé à respecter scrupuleusement l'anonymat du candidat, y compris dans les appréciations et observations, en ne donnant aucune indication susceptible de permettre d'identifier le candidat ou son établissement. Le renseignement du livret scolaire s'opère dans le respect des protocoles sanitaires définis pour les établissements scolaires.

Pour les candidats qui ne disposent pas de livret scolaire, la moyenne annuelle est transmise au jury de l'examen par le représentant de l'établissement d'inscription, via un relevé de notes.

Lorsqu'elles sont retenues au titre de notes des épreuves d'enseignements de spécialité, de la note de l'épreuve terminale de philosophie, le cas échéant, des évaluations communes de la classe de terminale ou des évaluations ponctuelles, les moyennes annuelles des candidats sont calculées par la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles, selon le choix d'organisation de l'établissement, en trimestres ou en semestres. La note moyenne est arrondie au dixième de point supérieur avant d'être retenue au titre de note du baccalauréat.

Les livrets scolaires et les relevés de notes doivent être remplis et envoyés à Cyclades (via le LSL) ou, pour les livrets papiers, à la direction des examens et concours de chaque académie ou au service interacadémique des examens et concours (pour les académies de Créteil, Paris et Versailles) avant le 14 juin 2021.

III.B Candidats ne disposant pas de moyenne annuelle

Lorsqu'il est prévu qu'une moyenne annuelle soit transmise au jury du baccalauréat de la session 2021 mais que le candidat ne dispose d'aucune moyenne dans un enseignement concerné, sa situation est traitée selon les modalités suivantes :

- lorsqu'une moyenne annuelle fait défaut dans un des enseignements concernés par les épreuves des enseignements de spécialité de l'année de terminale, les candidats sont convoqués à une épreuve de remplacement pour l'enseignement concerné par l'absence de moyenne annuelle, au début de l'année scolaire 2021-2022 ;
- lorsqu'une moyenne annuelle fait défaut dans un des enseignements concernés par les évaluations communes de l'année de terminale, les candidats sont convoqués par leur établissement d'origine à une évaluation commune de remplacement dans l'enseignement concerné par l'absence de moyenne annuelle, avant la fin de l'année scolaire 2020-2021. Les sujets sont issus de la banque nationale de sujets ;
- lorsqu'une moyenne annuelle fait défaut dans un des enseignements concernés par les évaluations ponctuelles organisées au cours de l'année de terminale au titre du contrôle continu, les candidats sont convoqués par l'académie à une évaluation ponctuelle de remplacement dans l'enseignement concerné par l'absence de moyenne annuelle, avant la fin de l'année scolaire 2020-2021. Les sujets sont issus de la banque

nationale de sujets ;

- lorsque la moyenne annuelle de français fait défaut au titre de la classe de première pour l'année scolaire 2019-2020, les candidats sont convoqués par la division des examens et concours de leur académie de rattachement ou par le service interacadémique des examens et concours (pour les académies de Créteil, Paris et Versailles) aux épreuves de français organisées avant la fin de l'année scolaire 2020-2021.

III.C Prise en compte des moyennes annuelles par le jury de l'examen

Le recteur d'académie décide du périmètre de compétence du jury prévu aux articles D. 334-20 et D. 336-19 du Code de l'éducation. Par défaut, celui-ci est compétent pour l'ensemble de l'académie. Afin de permettre au jury de délibérer dans de bonnes conditions, dans le cas d'un nombre important de candidats lui étant rattachés, tout en garantissant l'équité de traitement des candidats quel que soit leur établissement d'origine, les travaux du jury du baccalauréat peuvent être préparés dans le cadre de sous-jurys. Le travail préparatoire des sous-jurys est une modalité interne du jury de délibération, qui demeure unique.

Le travail préparatoire des sous-jurys, quand ils sont mis en place, consiste à effectuer un premier examen des moyennes annuelles des livrets scolaires, au regard notamment des données statistiques disponibles sur l'établissement d'inscription du candidat. Ces données portent sur les moyennes annuelles du livret scolaire des élèves de terminale des années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 dans les enseignements comparables ainsi que sur les notes obtenues par les candidats des sessions 2018 et 2019 aux épreuves terminales à ces mêmes enseignements.

Au vu de ces données, le jury peut décider de modifier, à la hausse ou à la baisse, la note prise en compte à partir de la moyenne annuelle du candidat, dans un ou plusieurs enseignements, notamment dans le cas de discordances manifestes pour l'ensemble des candidats d'un même établissement au regard des sessions précédentes.

L'ensemble des travaux du jury (en formation plénière comme en sous-jury) peut se dérouler à distance à l'initiative du président. Le moyen de télécommunication doit permettre l'identification et garantir la participation effective des membres du jury ainsi que la confidentialité des débats. Quelle que soit la modalité d'organisation, le protocole sanitaire en vigueur devra être respecté pendant ces travaux.

IV. Situations particulières

IV.A Organisation de la première série d'épreuves communes de contrôle continu, pour les établissements ayant été empêchés en 2019-2020

Conformément au D de la note de service du 15 juin 2020 sur les modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat de la session 2021, pour l'année scolaire 2019-2020, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, les établissements qui n'ont pas pu organiser en 2019-2020 la première série d'épreuves communes de contrôle continu pour la session 2021, ont jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 pour organiser ces épreuves.

IV.B Cas de redoublement ou d'interruption de scolarité

Les candidats redoublant la classe de terminale en 2020-2021 ou se trouvant en reprise d'études après une interruption de leur scolarité à la suite d'un échec à l'examen, peuvent conserver, à leur demande formulée lors de leur inscription à l'examen, les notes supérieures ou égales à la moyenne qu'ils ont obtenues aux épreuves présentées lors de sessions antérieures à 2021 et qu'ils souhaitent conserver au titre des évaluations communes et des épreuves terminales. Cette conservation de notes peut porter sur les résultats obtenus aux sessions 2016, 2017, 2018, 2019 ou 2020.

IV.C Cas des parcours spécifiques

Les moyennes annuelles inscrites dans le livret scolaire des candidats qui ont changé d'établissement au cours de la classe de terminale sont validées par le conseil de classe du troisième trimestre.

Les moyennes annuelles inscrites dans le livret scolaire des candidats qui ont changé de série ou de voie au cours de la classe de terminale sont validées par le conseil de classe du troisième trimestre au titre des évaluations communes et des épreuves terminales des enseignements de spécialité de la voie présentée à l'examen du baccalauréat.

Pour les élèves en situation de handicap, qui ont été autorisés à étaler leurs sessions d'examen, les notes obtenues aux épreuves présentées lors des sessions précédentes de l'examen sont conservées. Si les élèves présentent un livret scolaire à l'examen du baccalauréat pour la session 2021, les notes prises en compte au titre des épreuves présentées à cette session sont les moyennes annuelles du livret scolaire obtenues durant l'année scolaire 2020-2021. Ces élèves bénéficiant d'un étalement de session du baccalauréat pour les évaluations communes de la classe de terminale et pour les épreuves terminales des enseignements de spécialité peuvent, à leur demande et sur autorisation du recteur, refuser le bénéfice de cet étalement de session pour que soient prises en compte les notes inscrites dans le livret scolaire.

IV.D Organisation d'une épreuve terminale optionnelle de langues et cultures de l'Antiquité

Les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat et les candidats inscrits au Centre national d'enseignement à distance (Cned) en scolarité dite libre peuvent se présenter à une épreuve terminale optionnelle de langues et cultures de l'Antiquité.

Le cas échéant, cette épreuve orale d'une durée de 15 minutes, précédée d'un temps de préparation de 30 minutes, vise à évaluer le niveau de maîtrise par les candidats des compétences et des connaissances associées de l'enseignement optionnel de langues et cultures de l'Antiquité définies dans le programme de la classe de terminale défini par l'arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

IV.D.a Structure de l'épreuve

Le candidat fournit à l'examineur la liste des textes étudiés pendant l'année de terminale, organisés selon les trois objets d'étude qui ont été traités durant l'année scolaire 2020-2021. La liste, le cas échéant signée par le professeur et portant le cachet de l'établissement, comporte un minimum de dix textes (latins ou grecs suivant l'enseignement optionnel suivi par l'élève), avec un minimum de trois textes par objet d'étude. Chaque texte a une longueur minimale d'une quinzaine de lignes ou vers. Les candidats individuels qui ne sont pas scolarisés produisent une liste des textes étudiés constituée par le candidat lui-même, en conformité avec les programmes.

L'examineur choisit, dans la liste des textes présentée par le candidat, un extrait d'une quinzaine de lignes ou vers.

IV.D.b Préparation

Le candidat dispose d'un dictionnaire latin-français ou grec-français pendant le temps de préparation.

L'examineur propose au candidat un passage représentant environ un tiers de l'extrait retenu (cinq lignes ou vers) ; le candidat doit traduire ce segment en veillant à en proposer une traduction à la fois élégante et fidèle au texte en langue ancienne.

Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

IV.D.c Interrogation (10 minutes)

Le candidat situe l'extrait ; il lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur.

Le candidat commente l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

IV.D.d Entretien (5 minutes)

Un temps d'entretien permet alors à l'examineur de revenir sur quelques points de la traduction ou du commentaire.

IV.D.e Évaluation

L'examineur propose une note globale qui évalue les compétences de lecture et prend en compte :

- les connaissances linguistiques ;
- l'analyse littéraire et interprétative de l'extrait soumis au candidat.

De manière complémentaire, l'examineur apprécie aussi les points suivants, susceptibles d'ajouter des points à la note finale :

- la capacité à mobiliser les autres textes étudiés durant l'année scolaire ;
- la culture générale sur les autres objets d'étude étudiés durant l'année scolaire ;
- les lectures personnelles ;
- les connaissances dans l'autre langue ancienne éventuellement étudiée par le candidat durant sa scolarité dans les classes du lycée.

[1] Arrêté du 4 mars 2020 relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique, publié au Journal officiel de la République française du 23 avril 2020.

[2] Annexe 2 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général.

[3] Annexe de l'arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S), Sciences et technologies de laboratoire (STL), Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A), Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG), Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD).

[4] Note de service du 27 novembre 2020 relative à l'allègement du programme des enseignements de spécialité dans la série Sciences et technologies de laboratoire (STL) pour les épreuves d'évaluation des compétences expérimentales en classe de terminale à la session 2021 du baccalauréat.

[5] Arrêté du 4 mars 2020 relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

[6] Article 9 de l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

[7] Arrêté du 3 novembre 2020 relatif à la délivrance d'une attestation de langues vivantes à la fin du cycle terminal à compter de la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

[8] Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale (Selo) et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

[9] Arrêté du 20 décembre 2018 modifié relatif aux sections internationales.

[10] Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de la Allgemeine Hochschulreife.

[11] Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de l'Esame di Stato.

[12] Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme du Bachillerato.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Édouard Geffray

Annexe 1

↳■ Baccalauréat général - Contenu des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité des candidats individuels ou inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État

Annexe 2

↳■ Baccalauréat technologique - Contenu des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité des candidats individuels ou inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État

Annexe 3

↳■ Doublement des sujets pour les épreuves terminales de spécialité du baccalauréat 2021

Annexe I - Baccalauréat général - Contenu des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité des candidats individuels ou inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Spécialité	Contenus des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité, conformément aux notes de service publiées au Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 et au Bulletin officiel du 3 décembre 2020
Arts	<p><i>Programmes limitatifs propres à la discipline pour les épreuves écrites, sans lien avec le calendrier des épreuves terminales.</i></p> <p>Arts du cirque : programme limitatif national publié au BOEN chaque année Arts plastiques : une partie des œuvres du corpus est issue des questions limitatives de terminale Cinéma-audiovisuel : appui sur l'une des œuvres du programme limitatif publié chaque année au BOEN Danse : pas de limitation Histoire des arts : chacune des trois questions du programme limitatif paru au BOEN fait l'objet d'un sujet Musique : limitation sur la deuxième partie de l'épreuve écrite (commentaire comparé de deux extraits d'œuvres) Théâtre : programme limitatif national publié chaque année au BOEN</p>
Histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques	<p>Thème 1 – De nouveaux espaces de conquête Thème 2 – Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution Thème 3 – Histoire et mémoires Thème 4 – Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques Thème 5 – L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire Thème 6 – L'enjeu de la connaissance</p>

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Humanité, littérature, philosophie	<p>Semestre 1 : objet d'étude « La recherche de soi » (Période de référence : Du romantisme au XXe siècle)</p> <ul style="list-style-type: none"> Éducation, transmission et émancipation Les expressions de la sensibilité Les métamorphoses du moi <p>Semestre 2 : objet d'étude « L'Humanité en question » (Période de référence : Période contemporaine (XXe-XXIe siècles))</p> <ul style="list-style-type: none"> Création, continuités et ruptures Histoire et violence L'humain et ses limites
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	<p>Objet d'étude « L'homme, le monde, le destin »</p> <p>Objet d'étude « Croire, savoir, douter »</p> <p>Objet d'étude : « Méditerranée : présence des mondes antiques »</p>
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	<p><i>Limitations des œuvres au programme propre à la discipline, sans lien avec le calendrier des épreuves terminales.</i></p> <p>Lien vers les programmes et ressources pédagogiques de la spécialité LLCER : https://eduscol.education.fr/cid144068/specialite-llcer-bac-2021.html</p>
Mathématiques	<p>Algèbre et géométrie</p> <ul style="list-style-type: none"> Combinatoire et dénombrement Manipulation des vecteurs, des droites et des plans de l'espace Orthogonalité et distances dans l'espace Représentations paramétriques et équations cartésiennes <p>Analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> Suites Limites des fonctions Compléments sur la dérivation Continuité des fonctions d'une variable réelle Fonction logarithme Fonctions sinus et cosinus Primitives, équations différentielles Calcul intégral <p>Probabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> Succession d'épreuves indépendantes, schéma de Bernoulli Sommes de variables aléatoires Concentration, loi des grands nombres <p>Algorithmique et programmation</p>

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

<p>Numérique et sciences informatiques</p>	<p>Thème 1 : Structures de données Thème 2 : Bases de données Thème 3 : Architectures matérielles, systèmes d'exploitation et réseaux Thème 4 : Langages et programmation Thème 5 : Algorithmique</p> <p>5 exercices proposés à l'écrit portant sur les différents thèmes du programme. Le candidat choisit 3 exercices correspondant à ce qu'il a étudié en cours.</p>
<p>Physique-Chimie</p>	<p>Thème « Constitution et transformations de la matière »</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer la composition d'un système par des méthodes physiques et chimiques <ul style="list-style-type: none"> A) Modéliser des transformations acide-base par des transferts d'ion hydrogène H⁺ B) Analyser un système chimique par des méthodes physiques C) Analyser un système par des méthodes chimiques 2. Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation <ul style="list-style-type: none"> A) Suivre et modéliser l'évolution temporelle d'un système siège d'une transformation chimique Modélisation microscopique (exclue du programme de la partie écrite et de la partie ECE) B) Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation nucléaire (exclue du programme de la partie écrite et de la partie ECE) 3. Prévoir l'état final d'un système, siège d'une transformation chimique <ul style="list-style-type: none"> A) Prévoir le sens de l'évolution spontanée d'un système chimique B) Comparer la force des acides et des bases C) Forcer le sens d'évolution d'un système (exclue du programme de la partie écrite et de la partie ECE) 4. Élaborer des stratégies en synthèse organique <ul style="list-style-type: none"> A) Structure et propriétés B) Optimisation d'une étape de synthèse C) Stratégie de synthèse multi-étapes (exclue du programme de la partie ECE pour la session 2021) <p>Réaliser une pile et un circuit électrique intégrant un électrolyseur (capacité expérimentale exclue de la partie ECE)</p> <p>Thème « Mouvement et interactions »</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire un mouvement 2. Relier les actions appliquées à un système à son mouvement

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

	<p>3. Modéliser l'écoulement d'un fluide (exclue du programme de la partie écrite et partie ECE) Utiliser un dispositif permettant d'étudier la poussée d'Archimède (capacité expérimentale exclue du programme de la partie ECE) Mesurer une pression et une vitesse d'écoulement dans un gaz et dans un liquide (capacité expérimentale exclue du programme de la partie ECE)</p> <p>Thème « L'énergie : conversions et transferts »</p> <p>1. Décrire un système thermodynamique : exemple du modèle du gaz parfait 2. Effectuer des bilans d'énergie sur un système : le premier principe de la thermodynamique Bilan thermique du système Terre-atmosphère. Effet de serre (pour la session 2021 uniquement exclue du programme de la partie ECE)</p> <p>Thème « Ondes et signaux »</p> <p>1. Caractériser les phénomènes ondulatoires Effet Doppler. Décalage Doppler (pour la session 2021 uniquement exclue du programme de la partie ECE) 2. Former des images, décrire la lumière par un flux de photons A) Former des images B) Décrire la lumière par un flux de photons (exclue du programme de la partie écrite et partie ECE) Utiliser une cellule photovoltaïque (capacité expérimentale exclue de la partie ECE)</p>
<p>Sciences économiques et sociales</p>	<p>Questionnements « Science économique »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ? • Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? • Comment lutter contre le chômage ? • Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ? • Quelles politiques économiques dans le cadre européen ? <p>Questionnements « Sociologie et science politique »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment est structurée la société française actuelle ? • Quelle est l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ? • Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ? • Quelles mutations du travail et de l'emploi ? • Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ? <p>Questionnements « Regards croisés »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ? • Quelle action publique pour l'environnement ?

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Sciences de l'ingénieur

COMPÉTENCE 1 : INNOVER

- Rompre avec l'existant - Améliorer l'existant
- Élaborer une démarche globale d'innovation
- Imaginer une solution originale, appropriée et esthétique
- Représenter une solution originale
- Matérialiser une solution virtuelle
- Évaluer une solution

COMPÉTENCE 2 : ANALYSER

- Analyser le besoin, l'organisation matérielle et fonctionnelle d'un produit par une démarche d'ingénierie système
- Caractériser la puissance et l'énergie nécessaire au fonctionnement d'un produit ou d'un système - Repérer les échanges d'énergie sur un diagramme structurel
- Analyser la réversibilité d'un élément de la chaîne de puissance
- Analyser le traitement de l'information
- Analyser le comportement d'un objet à partir d'une description à événements discrets
- Analyser et caractériser les échanges d'information d'un système avec un réseau de communication
- Analyser les principes de modulation et démodulation numériques
- Analyser les principaux protocoles pour un réseau de communication et les supports matériels
- Analyser le comportement d'un système asservi
- Analyser les charges appliquées à un ouvrage ou une structure
- Analyser des résultats d'expérimentation et de simulation
- Quantifier les écarts de performances entre les valeurs attendues, les valeurs mesurées et les valeurs obtenues par simulation
- Rechercher et proposer des causes aux écarts de performances constatés
- Valider les modèles établis pour décrire le comportement d'un objet

COMPÉTENCE 3 : MODÉLISER ET RÉSOUDRE

- Proposer et justifier des hypothèses ou simplification en vue d'une modélisation
- Caractériser les grandeurs physiques en entrées/sorties d'un modèle multi-physique traduisant la transmission de puissance
- Associer un modèle aux composants d'une chaîne de puissance
- Traduire le comportement attendu ou observé d'un objet
- Traduire un algorithme en un programme exécutable
- Modéliser sous une forme graphique une structure, un mécanisme ou un circuit
- Modéliser les mouvements - Modéliser les actions mécaniques
- Caractériser les échanges d'informations
- Associer un modèle à un système asservi
- Utiliser les lois et relations entre les grandeurs effort et flux pour élaborer un modèle de connaissance
- Déterminer les grandeurs flux (courant) et effort (tension) dans un circuit électrique
- Déterminer les actions mécaniques (inconnues statiques de liaisons ou action mécanique extérieure) menant à l'équilibre statique d'un mécanisme, d'un ouvrage ou d'une structure
- Déterminer les grandeurs géométriques et cinématiques d'un mécanisme

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

- Déterminer la grandeur flux (vitesse linéaire ou angulaire) lorsque les actions mécaniques sont imposées
 - Déterminer la grandeur effort (force ou couple) lorsque le mouvement souhaité est imposé
 - Quantifier les performances d'un objet réel ou imaginé en résolvant les équations qui décrivent le fonctionnement théorique
- COMPÉTENCE 4 : EXPÉRIMENTER ET SIMULER**
- Conduire des essais en toute sécurité à partir d'un protocole expérimental fourni
 - Proposer et justifier un protocole expérimental
 - Instrumenter tout ou partie d'un produit en vue de mesurer les performances
 - Mettre en œuvre une communication entre objets dits intelligents
 - Relever les grandeurs caractéristiques d'un protocole de communication
 - Modifier les paramètres influents et le programme de commande en vue d'optimiser les performances du produit
 - Mettre en œuvre une simulation numérique à partir d'un modèle multi-physique pour qualifier et quantifier les performances d'un objet réel ou imaginé
 - Valider un modèle numérique de l'objet simulé
- COMPÉTENCE 5 : COMMUNIQUER**
- Présenter un protocole, une démarche, une solution en réponse à un besoin - Présenter et formaliser une idée
 - Rendre compte de résultats
 - Collecter et extraire des données - Comparer, traiter, organiser et synthétiser les informations pertinentes
 - Documenter un programme informatique
 - Développer des tutoriels, établir une communication à distance
 - Travailler de manière collaborative - Trouver un tiers expert - Collaborer en direct ou sur une plateforme, via un espace de fichiers partagés
 - Adapter sa communication au public visé et sélectionner les informations à transmettre - Scénariser un document suivant le public visé
 - Communiquer de façon convaincante
 - Dans le programme de l'enseignement de sciences physiques, complément de l'enseignement de spécialité de sciences de l'ingénieur de la classe terminale de la voie générale : Thème « Ondes et signaux » : Effet Doppler. Décalage Doppler. Décrire la lumière par un flux de photons

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Sciences de la vie et de la Terre

Thème : « La Terre, la vie et l'organisation du vivant »

- **Génétique et évolution**
 - L'origine du géotype des individus
 - La complexification des génomes : transferts horizontaux et endosymbioses
 - L'inéluctable évolution des génomes au sein des populations
 - D'autres mécanismes contribuent à la diversité du vivant
- **À la recherche du passé géologique de notre planète**
 - Le temps et les roches
 - Les traces du passé mouvementé de la Terre

Thème : « Enjeux planétaires contemporains »

- **De la plante sauvage à la plante domestiquée**
 - L'organisation fonctionnelle des plantes à fleurs
 - La plante, productrice de matière organique
 - Reproduction de la plante entre vie fixée et mobilité
 - La domestication des plantes
- **Les climats de la Terre : comprendre le passé pour agir aujourd'hui et demain**
 - Reconstituer et comprendre les variations climatiques passées
 - Comprendre les conséquences du réchauffement climatique et les possibilités d'actions

Thème : « Corps humain et santé »

- **Comportements, mouvement et système nerveux**
 - Les réflexes
 - Cerveau et mouvement volontaire
 - Le cerveau, un organe fragile à préserver
- **Produire le mouvement : contraction musculaire et apport d'énergie**
 - La cellule musculaire : une structure spécialisée permettant son propre raccourcissement
 - Origine de l'ATP nécessaire à la contraction de la cellule musculaire
 - Le contrôle des flux de glucose, source essentielle d'énergie des cellules musculaires
- **Comportements et stress : vers une vision intégrée de l'organisme**
 - L'adaptabilité de l'organisme
 - L'organisme débordé dans ses capacités d'adaptation

Annexe II - Baccalauréat technologique - Contenu des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité des candidats individuels ou inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Série	Épreuve	Contenus des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité, conformément aux notes de service publiés au Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 et au Bulletin officiel du 3 décembre 2020
ST2S	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	<p style="text-align: center;">PARTIE CHIMIE</p> <p>Thème 1 : « Prévenir et sécuriser »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie « La sécurité routière » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment une transformation chimique permet-elle de gonfler un airbag/coussin gonflable ? ○ Comment la présence d'alcool et de substances illicites dans l'organisme est-elle détectée ? ○ Comment la dégradation des aliments peut-elle être ralentie ? ○ Comment la qualité chimique des aliments est-elle repérée ? • Partie « La sécurité chimique dans l'environnement » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment la qualité de l'eau est-elle contrôlée ? ○ Comment la qualité de l'air est-elle caractérisée ? ○ Comment les polluants de l'air et de l'eau sont-ils gérés ? <p>Thème 2 : « Analyser et diagnostiquer »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie « L'observation de la structure de la matière par imagerie médicale » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment un écoulement sanguin est-il analysé ? ○ Comment l'interaction entre la matière et les rayons X contribue-t-elle au diagnostic médical ? ○ Comment les produits de contraste améliorent-ils la performance de l'imagerie médicale ? ○ Comment les marqueurs radioactifs sont-ils utilisés en imagerie médicale ? • Partie « L'analyse chimique pour le contrôle de la composition des milieux biologiques et naturels » <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur quels principes chimiques sont fondées les analyses médicales ? ○ Quels enjeux sanitaires sont révélés par l'analyse de la composition des milieux naturels ? <p>Thème 3 : « Faire des choix autonomes et responsables »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie « Le rôle des biomolécules et des oligoéléments dans l'organisme pour une alimentation responsable » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment la structure chimique des protéines détermine-t-elle leur action ? ○ Comment la structure des lipides influe-t-elle sur la santé ? ○ Quelles sont les doses de vitamines et d'oligoéléments nécessaires à l'être humain ? ○ Comment les additifs alimentaires influencent-ils les choix de consommation ? • Partie « De la molécule au médicament » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment l'histoire du médicament s'appuie-t-elle sur la structure moléculaire ? ○ Comment s'oriente la recherche pour de nouveaux médicaments du futur ? • Partie « L'usage responsable des produits cosmétiques » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment la composition chimique d'un produit cosmétique détermine-t-elle son usage ? ○ Comment l'action d'un antioxydant peut-elle contribuer à la protection solaire ?

		<p align="center">PARTIE BIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE HUMAINES DU PROGRAMME DE LA CLASSE DE TERMINALE</p> <p>Thème 1 : « Milieu intérieur et homéostasie »</p> <p>Thème 2 : « Système immunitaire et défense de l'organisme »</p> <p>Thème 3 : « Appareil reproducteur et transmission de la vie »</p> <p>Thème 4 : « Gènes et transmission de l'information génétique »</p> <p>NB : À ces points du programme de terminale s'ajoutent les chapitres du programme de l'enseignement de spécialité de biologie et physiopathologie humaines de la classe de première.</p>
	<p>Sciences et technique sanitaires et sociales</p>	<p>Pôle thématique - Module Politiques, dispositifs de santé publique et d'action sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles politiques et quels dispositifs de santé publique pour répondre aux besoins de santé ? • Quelles politiques sociales et quels dispositifs d'action sociale pour favoriser le bien-être des individus et des groupes ainsi que la cohésion sociale ? <p>Pôle Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment les études scientifiques en santé-social contribuent-elles à la connaissance d'une population ? • Comment les organisations sanitaires et sociales mettent-elles en place un plan d'action pour améliorer la santé ou le bien-être des populations ? <p>NB : À ces points du programme de terminale s'ajoutent les chapitres du programme du pôle thématique pour la classe de première.</p>

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

STL	Physique-chimie et mathématiques	<p style="text-align: center;">PHYSIQUE-CHIMIE</p> <p>Thème « Constitution de la matière »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure spatiale des espèces chimiques <p>Thème « Transformation de la matière »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactions acido-basiques en solution aqueuse • Réactions d'oxydo-réduction • Cinétique d'une réaction chimique • Radioactivité <p>Thème « Mouvements et interactions »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mouvements • Interactions <p>Thème « Énergie : conversions et transferts »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Énergie mécanique • Énergie chimique • Énergie électrique • Énergie et ondes <ul style="list-style-type: none"> ○ Puissance ○ Flux énergétique ○ Éclairement énergétique ○ Rayonnement laser ○ Protection contre les risques du rayonnement laser <p style="text-align: center;">MATHÉMATIQUES</p> <p>Analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration • La fonction exponentielle de base e • La fonction logarithme népérien • Équations différentielles • La composition des fonctions
	Biochimie-biologie-Biotechnologies	<p style="text-align: center;">PARTIE 5 : DÉVELOPPER LES CONCEPTS SCIENTIFIQUES DE BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIES</p> <p>Module S1 – Enzymes et voies métaboliques</p> <ul style="list-style-type: none"> • S1.1 Les principes généraux du métabolisme et rôle de l'adénosine triphosphate (ATP) • S1.2 La respiration • S1.3 La photosynthèse • S1.4 La fermentation • S1.5 Bilans moléculaires comparés des respirations et des fermentations • S1.6 Cycles du carbone et de l'azote, micro-organismes et environnement • S1.7 Les enzymes du métabolisme et la régulation

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

	<p>Module S2 – Immunité cellulaire et moléculaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • S2.1 Soi et non-soi • S2.2 Réponse immunitaire innée • S2.3 Réponse immunitaire adaptative • S2.4 Vaccins et immunothérapies : enjeux de santé publique <p>Module S3 – Propriétés de l'ADN et réplication</p> <ul style="list-style-type: none"> • S3.1 Propriétés et structure des acides nucléiques • S3.2 Réplication • S3.3 Cycle cellulaire, cancer et cellules souches <p>Module S4 - Microorganismes et domaines d'application des biotechnologies</p> <ul style="list-style-type: none"> • S4.1 Structure des micro-organismes procaryotes • S4.2 Structure des micro-organismes eucaryotes : levures, moisissures, microalgues <ul style="list-style-type: none"> ○ L'appareil sporifère d'une moisissure ○ L'ultrastructure d'une micro-algue • S4.3 Interactions hôte humain - micro-organismes • S4.4 Micro-organismes et bio-industries • S4.5 Les virus, parasites obligatoires de la cellule • S4.6 Le VIH, pathologies associées et moyens de prévention <p style="text-align: center;">PARTIE T : DÉVELOPPER LES FONDAMENTAUX TECHNOLOGIQUES EXPÉRIMENTAUX DES BIOTECHNOLOGIES</p> <p>Module T1 – Observer la diversité du vivant</p> <p>Module T2 – Cultiver des micro-organismes, suivre ou limiter leur croissance</p> <ul style="list-style-type: none"> • T2.1 Analyse d'un produit polymicrobien – culture sélective du micro-organisme recherché • T2.2 Modélisation de la croissance en milieu non renouvelé <ul style="list-style-type: none"> ○ Les étapes de la mise en œuvre industrielle d'une croissance en bioréacteur • T2.3 Les agents antimicrobiens inhibiteurs de la croissance <p>Module T3 – Caractériser pour identifier des micro-organismes</p> <ul style="list-style-type: none"> • T3.1 Exploration des caractères morphologiques des micro-organismes utiles à l'orientation • T3.2 Exploration du métabolisme microbien utile à l'identification • T3.3 Démarche d'identification d'une souche à partir de ses caractères morphologiques, culturels et biochimiques <p>Module T4 – Réaliser un dénombrement de micro-organismes présents dans un produit biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • T4.1 Réaliser un dénombrement par numération directe au microscope • T4.2 Réaliser un dénombrement après culture en milieu solide <p>Module T5 – Préparer des solutions utilisables au laboratoire en biologie moléculaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • T5.1 Calculer et manipuler des micro-volumes • T5.2 Étiqueter et stocker des solutions <p>Module T6 – Détecter et caractériser les biomolécules</p> <p>Module T7 – Extraire, séparer, purifier les composants d'un mélange</p>
--	---

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> • T7.1 Fractionnement d'un mélange hétérogène • T7.2 Séparation des biomolécules par électrophorèse • T7.3 Séparation des biomolécules par chromatographie d'exclusion moléculaire dans le but de les purifier • T7.4 Démarche spécifique à l'extraction et la purification d'une enzyme <p>Module T8 – Déterminer la concentration d'une biomolécule dans un produit biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • T8.1 Dosage d'un substrat par une méthode enzymatique en point final • T8.2 Dosage d'une activité enzymatique (z) et de sa concentration d'activité (b) • T8.3 Dosage d'une molécule par une réaction antigène-anticorps <p>Module T9 – Utiliser les technologies de l'ADN</p> <ul style="list-style-type: none"> • T9.1 Préparation d'une solution d'ADN utilisable au laboratoire • T9.2 Amplification d'un fragment d'ADN par une technique de PCR • T9.3 Digestion d'une molécule d'ADN par une enzyme de restriction • T9.4 Clonage d'un fragment d'ADN • T9.5 Enjeux des technologies de l'ADN pour la société <p>Module T10 – Découvrir les technologies cellulaires végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> • T10.1 Manipulation d'explants végétaux • T10.2 Applications des biotechnologies végétales <p style="text-align: center;">PARTIE L : TRAVAILLER ENSEMBLE AU LABORATOIRE DE BIOTECHNOLOGIES</p> <p>Module L1 – Pratiquer une démarche de projet pour répondre à un enjeu des biotechnologies</p> <ul style="list-style-type: none"> • L1.1 Enjeux des activités en biotechnologies • L1.2 Conduite d'un projet de recherche au laboratoire de biotechnologies <ul style="list-style-type: none"> ○ L1.2.1 Conception du projet ○ L1.2.2 Réalisation ○ L1.2.3 Suivi du projet ○ L1.2.4 Évaluation des résultats expérimentaux ○ L1.2.5 Valorisation du projet ○ L1.2.6 Évaluation du processus <p>Module L2 – Pratiquer une démarche de prévention des risques au laboratoire de biotechnologies</p> <ul style="list-style-type: none"> • L2.1 Dangers • L2.2 Démarche d'analyse des risques et proposition de mesures de prévention pour le manipulateur en laboratoire • L2.3 Démarche d'analyse des risques et proposition de mesures de prévention pour l'environnement • L2.4 Mise en œuvre des mesures de prévention dans une situation de travail déterminée <p>Module L3 – Obtenir des résultats de mesure fiables</p> <ul style="list-style-type: none"> • L3.1 Établissement du modèle de mesure de la procédure opératoire • L3.2 Analyse de la fidélité et de la justesse d'une procédure de mesure ou d'un appareil • L3.3 Analyse de l'acceptabilité d'une valeur mesurée • L3.4 Analyse de la compatibilité de deux valeurs mesurées
--	--

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> • L3.5 Repérer et limiter les sources d'incertitude associées à une valeur mesurée • L3.6 Exprimer et critiquer le résultat de mesure <p>Module L4 – Mobiliser les outils numériques en biotechnologies</p> <ul style="list-style-type: none"> • L4.1 Bioinformatique • L4.2 Éthique et numérique
	<p>Sciences physiques et chimiques en laboratoire</p>	<p>Capacités propres à la démarche de projet (transversal)</p> <p>Thème « Chimie et développement durable »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition des systèmes chimiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Solubilité ○ Acides et bases ○ Conductivité ○ Oxydo-réduction • Synthèses chimiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Aspects macroscopiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Électrolyse, électrosynthèse ○ Mécanismes réactionnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi de Biot, mésomérie, catalyseur (non évalué lors de l'épreuve de mars pour la session 2021 uniquement) <p>Thème « Ondes »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ondes mécaniques et électromagnétiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Ondes acoustiques ○ Ondes électromagnétiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'ondes électromagnétiques • Des ondes pour mesurer <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effet Doppler(s) (non évalué lors de l'épreuve de mars pour la session 2021 uniquement) • Des ondes pour observer <ul style="list-style-type: none"> ○ Miroir sphérique ○ Télescope • Transmettre, stocker, lire et afficher <ul style="list-style-type: none"> ○ Transmettre l'information <ul style="list-style-type: none"> ▪ Propagation libre ▪ Ligne bifilaire ○ Stocker et lire l'information (non évalué lors de l'épreuve de mars pour la session 2021 uniquement) ○ Afficher l'information <p>Thème « Systèmes et procédés »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et contrôle des flux d'informations <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrôle des systèmes ○ Système de régulation

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Correction P, correction PI (non évalué lors de l'épreuve de mars pour la session 2021 uniquement) • Conversions et transferts des flux d'énergie <ul style="list-style-type: none"> ○ Échangeurs, chaudières et transferts thermiques ○ Pompes à chaleur, machines frigorifiques et les principes de la thermodynamique • Transport et transformation des flux de matière <ul style="list-style-type: none"> ○ Circuits hydrauliques et théorème de Bernoulli ○ Distillation et diagrammes binaires ○ Évaporation et cristallisation
STD2A	Analyse et méthodes en design	Pas de restriction du programme. Savoir-faire et contenus théoriques entrecroisés sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'acquisition des compétences en lien avec le programme général. Epreuve écrite consistant en l'analyse écrite et graphique d'un corpus articulé autour d'un thème.
	Conception et création en design et métiers d'art	Pas de restriction du programme. Savoir-faire et contenus théoriques entrecroisés sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'acquisition des compétences en lien avec le programme général. Epreuve pratique s'appuyant sur un sujet composé d'une question étayée par des ressources visuelles et/ou textuelles.
STI2D	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D)	<i>Connaissances communes et des connaissances propres à chacun des champs spécifiques : architecture et construction (AC), énergies et environnement (EE), innovation technologique et écoconception (ITEC), systèmes d'information et numérique (SIN).</i> Le projet pluritechnologique étant abordé en fin de la classe de terminale, sont limités à une maîtrise correspondant à un niveau taxonomique 2 les items suivants : 1.1. La démarche de projet et 6. Prototypage et expérimentations.
	Physique-chimie et mathématiques	PHYSIQUE-CHIMIE
		<p>Thème « Énergie »</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'énergie et ses enjeux • Énergie chimique • Énergie électrique <ul style="list-style-type: none"> ○ Le régime sinusoïdal. Puissance active et puissance apparente. ○ Transport et distribution de l'énergie électrique ○ Protection des individus contre les risques du courant électrique ○ Protection des matériels contre les risques du courant électrique • Énergie interne • Énergie mécanique <ul style="list-style-type: none"> ○ Principe fondamental de la dynamique ○ Force de frottement entre un fluide et un solide. Force de frottement entre solides. Transfert d'énergie par travail mécanique. ○ Mouvement de rotation. Actions mécaniques : moment d'une force, couple de forces et moment d'un couple. ○ Force pressante et pression dans un fluide incompressible en équilibre. Statique des fluides.

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> • Énergie transportée par la lumière <p>Thème « Matière et matériaux »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propriétés des matériaux et organisation de la matière <ul style="list-style-type: none"> ○ Changements d'état et transferts thermiques ○ Radioactivité naturelle et artificielle. Rayonnement radioactif de type alpha, beta et gamma. Activité. Loi de décroissance radioactive et demi-vie. ○ Réaction de fission. Réaction de fusion. Défaut de masse et énergie libérée. • Combustions • Oxydo-réduction : piles, accumulateurs et piles à combustible • Réactions chimiques acido-basiques <p>Thème « Ondes et signaux »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notion d'onde • Ondes sonores • Ondes électromagnétiques <p style="text-align: center;">MATHÉMATIQUES</p> <p>Analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration <p>La fonction exponentielle de base e</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fonction logarithme népérien • Équations différentielles • La composition des fonctions <p>Nombres complexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités attendues : <ul style="list-style-type: none"> ○ Passer de la forme algébrique à une forme exponentielle et inversement ○ Transformer à l'aide des formules d'addition $a \cos(\omega t) + b \sin(\omega t)$ en $A \cos(\omega t + \phi)$ et inversement ○ Résoudre dans l'ensemble \mathbb{C} des nombres complexes une équation du premier degré ou du type $z^2 = a$ pour a réel. ○ Interpréter géométriquement les transformations du type $z \mapsto az + b$
<p>STMG</p>	<p>Management, sciences de gestion et numérique</p>	<p><i>Enseignement commun et enseignement spécifique à choisir parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion.</i></p> <p>Épreuve écrite prenant appui sur la partie « enseignement commun » seulement.</p>

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

	Droit et économie	<p style="text-align: center;">DROIT</p> <p>Thème 5 : Quel est le rôle du contrat ? Thème 6 : Qu'est-ce qu'être responsable ? Thème 7 : Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ? Thème 8 : Dans quel cadre et comment entreprendre ?</p> <p style="text-align: center;">ÉCONOMIE</p> <p>Thème 6 : Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ? Thème 7 : Quelle est l'influence de l'État sur l'évolution de l'emploi et du chômage ? Thème 8 : Comment organiser le commerce international dans un contexte d'ouverture des échanges ? Thème 9 : Comment concilier la croissance économique et le développement durable ?</p>
STHR	Sciences et technologies culinaires (STC) et des services (STS) – Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	<p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE ALIMENTATION-ENVIRONNEMENT</p> <p>Thème 1 : « Confort et santé dans les établissements d'hôtellerie restauration »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment choisir ou créer un environnement favorable dans un établissement de l'hôtellerie restauration ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Relier les caractéristiques techniques d'un équipement de chauffage et de climatisation à son principe de fonctionnement ○ Identifier les paramètres techniques utilisés pour une source lumineuse ou lors d'un traitement acoustique ○ Argumenter le choix d'un équipement d'ambiance en fonction d'un ensemble de critères dans un contexte donné • Comment l'analyse de l'environnement contribue-t-elle à la prévention des risques professionnels ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Établir une relation entre gestes, posture et troubles de l'appareil locomoteur. En déduire des mesures de prévention. <p>Thème 2 : « Consommation alimentaire : entre hédonisme, besoins physiologiques et santé »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les facteurs qui influent la prise alimentaire ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Caractériser différentes pratiques alimentaires ○ Faire preuve d'esprit critique à propos des pratiques de consommation • Comment sont couverts les besoins physiologiques nutritionnels de l'homme ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Interpréter les valeurs nutritionnelles et énergétiques d'un menu par rapport aux Apports nutritionnels Conseillés ○ Repérer les différents groupes d'aliment dans un menu ○ Analyser un plan alimentaire ○ Concevoir un menu équilibré ○ Relier les déséquilibres alimentaires à leurs conséquences pathologiques ○ Associer une contrainte alimentaire à une pathologie • Quels sont les risques associés à l'alimentation ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier l'origine de la toxicité d'un aliment ○ Expliquer le rôle de la Dose Journalière Admissible et de la liste positive ○ Identifier dans un aliment la présence d'un élément générateur d'allergies et d'intolérances ○ Caractériser une réaction allergique <p>Thème 3 : « Bonnes pratiques et qualité : des démarches pour la satisfaction du client »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par quels moyens sont réalisées les transformations culinaires ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Relier les étapes et les conditions de réalisation d'une fermentation à la procédure opératoire culinaire • Quelles sont les références du professionnel pour assurer la mise en œuvre d'une démarche qualité ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Montrer l'importance de la qualité sanitaire d'un produit

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Relier pratique professionnelle en matière d'hygiène et réglementation ○ Repérer les éléments de la traçabilité d'une denrée du transport à son stockage ○ Identifier les acteurs et moyens de la surveillance sanitaire ● Comment entretenir les locaux pour protéger et satisfaire le client tout en limitant l'impact sur l'environnement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Caractériser nettoyage et désinfection et préciser leur rôle dans un protocole ○ Relier la nature du produit à utiliser au matériau traité ○ Identifier les paramètres d'influence de l'efficacité du nettoyage ○ Identifier les dangers auxquels est exposé le professionnel ○ Caractériser les impacts négatifs possibles sur l'environnement d'un protocole de nettoyage et désinfection ○ Dégager des actions limitant ces impacts conformément à la réglementation en cours ○ Repérer sur un emballage le conteneur spécifique au déchet à éliminer <p style="text-align: center;">SCIENCES ET TECHNOLOGIES CULINAIRES</p> <p>Thème 1 : « Le client au centre de l'activité des établissements de l'hôtellerie-restauration »</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comment les établissements prennent-ils en charge le client ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Montrer l'impact des liaisons différées sur les modes de distribution ○ Identifier les facteurs liés à la production qui contribuent à fidéliser le client <p>Thème 2 : « Le personnel au cœur du système »</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dans quelle mesure le personnel est-il une ressource pour l'établissement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier dans quelle mesure le personnel de cuisine est source de créativité ● Quel est le rôle du personnel dans la démarche qualité de l'établissement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les enjeux de l'implication du personnel de cuisine dans une démarche de développement durable ○ Analyser en quoi l'ordonnancement des tâches en cuisine est nécessaire à un service performant <p>Thème 3 : Les supports physiques permettant l'acte culinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comment utiliser et adapter le support physique à un concept de restauration ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Repérer l'impact des concepts de fabrication sur l'organisation des locaux et le choix des matériels ○ Montrer les liens entre les modes de conditionnement et le concept de restauration <p>Thème 4 – Les produits, supports de la création de valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comment choisir le produit adapté aux concepts de fabrication ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Montrer que le coût d'une production varie selon le concept de fabrication ● Comment valoriser les produits au travers de l'acte culinaire ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier à quelles conditions les processus de transformations culinaires complexes valorisent la production ○ Identifier les principaux risques physico-chimiques de l'acte culinaire ○ Comparer les qualités organoleptiques des produits et des productions culinaires en fonction d'un standard de fabrication ○ Analyser en quoi le choix de la présentation du produit fini est un élément de valorisation de la production ○ Montrer en quoi l'origine géographique d'une production culinaire est source de création de valeur <p style="text-align: center;">SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES SERVICES</p> <p>Thème 1 – Le client au centre de l'activité des organisations de l'hôtellerie-restauration</p>
--	---

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> • Comment les établissements prennent-ils en charge le client ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Repérer comment l'organisation s'adapte à l'évolution besoins des clients ○ Repérer les différents niveaux d'implication du client dans la servuction ○ Faire le lien entre les attentes du client et la nature de sa prise en charge ○ Appréhender les aléas de service dans la prise en charge du client <p>Thème 2 - Le personnel au cœur du système</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel : une ressource pour l'établissement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Appréhender les enjeux de la communication du personnel avec l'extérieur ○ Montrer comment le personnel peut s'impliquer dans une démarche de développement durable ○ Analyser les enjeux de l'implication du personnel dans le repérage des situations de service à risque et dans la mise en place de solutions ○ Repérer en quoi le personnel est tout à la fois une charge et une ressource pour un établissement hôtelier <p>Thème 3 - Le support physique au service des acteurs de la servuction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment utiliser et adapter le support physique à un contexte d'hôtellerie restauration ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Apprécier la diversité des équipements et aménagements mis en œuvre en fonction du contexte d'hôtellerie restauration ○ Appréhender les enjeux de la conception d'un support de vente en hôtellerie restauration <p>Thème 4 – Les produits et services créateurs de valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment choisir les produits et services entrants dans la production de services (servuction) ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Caractériser les vins utilisés dans la production de services au restaurant ○ Caractériser les produits utilisés dans la production de services au bar ○ Évaluer les besoins en produits • Comment valoriser les services en hôtellerie restauration ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les caractéristiques d'un service créateur de valeur ○ Repérer les facteurs permettant la mise en valeur des produits et services
	Économie – gestion hôtelière	<p>Thème 1 : Performance et entreprise hôtelière (environ 20 % du temps)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qu'une entreprise hôtelière performante ? • L'État agit-il sur la performance de l'entreprise hôtelière ? • Les flux touristiques ont-ils une incidence sur la performance de l'entreprise hôtelière ? <p>Thème 2 : La performance économique de l'entreprise hôtelière (environ 50 % du temps)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment mesurer la performance d'exploitation ? • Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ? • Comment l'entreprise hôtelière gère-t-elle sa trésorerie pour faire face à ses dépenses courantes ? • Comment l'entreprise hôtelière fixe-t-elle ses prix ? • La performance passe-t-elle par la communication maîtrisée ? • La performance de l'entreprise hôtelière repose-t-elle sur la fidélisation des clients ? <p>Thème 3 : La performance sociale et environnementale (environ 30 % du temps)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment l'entreprise hôtelière mobilise-t-elle ses ressources humaines ? • Comment l'entreprise gère-t-elle la masse salariale ?

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> ● L'entreprise hôtelière peut-elle contribuer à une croissance soutenable ?
S2TMD	Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales	<p>Pas de restriction du programme. Sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales.</p> <p>Connaissances et pratiques culturelles et artistiques entrecroisées sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'analyse d'œuvres en lien avec le programme général, la pratique et les choix du candidat.</p> <p>Épreuve écrite s'appuyant sur un corpus d'œuvres lié à la culture de la discipline artistique considérée.</p>
	Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale	<p>Pas de restriction du programme. Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale.</p> <p>Connaissances et pratiques culturelles et artistiques entrecroisées sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'analyse d'œuvres en lien avec le programme général, la pratique et les choix du candidat.</p> <p>Épreuve pratique d'interprétation artistique + entretien.</p>